

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

16 octobre 2018

Date d'affichage :

29 octobre 2018

L'AN deux mille dix-huit, le **22 octobre**, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 16 octobre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mme GRENET, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Daniel GRENET

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Stéphane FRIAUD

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Nicole PICHARD, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Jean MAZERON

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20181022-DELIB181004-DE
Date de télétransmission : 24/10/2018
Date de réception préfecture : 24/10/2018

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 OCTOBRE 2018**

QUESTION N° 4

OBJET : Partenariat entre les Villes de Riom, Volvic, Châtel-Guyon et Mozac autour des saisons culturelles : convention

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la Commission n°3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 3 octobre 2018.

Dans le cadre d'une politique culturelle visant à favoriser les échanges et la circulation des publics entre les Communes de Riom, Volvic, Chatel Guyon et de Mozac cette convention annuelle a pour objet de définir les grands axes d'une collaboration pour élargir la politique culturelle du territoire.

Les Communes partenaires s'engagent à déterminer d'un commun accord une programmation commune de spectacles vivants autour de quatre objectifs :

- l'organisation d'un évènement culturel et artistique annuel dans un lieu commun,
- une recherche de complémentarité dans la programmation de spectacles scolaires, (mais chaque Commune gardant la priorité à ses écoles),
- la Commune de Riom propose son expertise et expérience en tant que scène régionale pour faire rayonner les résidences d'artistes et en termes de médiation culturelle,
- les partenaires s'engagent à se concerter annuellement sur les dates et lieux de leurs représentations.

Pour l'année 2018-2019, la Commune de Riom est retenue pour accueillir le spectacle.

Sur le plan financier, les quatre partenaires participeront au financement des propositions artistiques pour l'organisation du spectacle commun annuel. Les autres propositions seront la charge des Communes qui organisent.

COMMUNE DE RIOM

Les Communes partenaires s'engagent dans cette convention à mettre en avant ce partenariat dans leur communication et les abonnés de chaque saison bénéficieront de tarifs réduits dans les autres salles.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser la signature de la présente convention ainsi que l'avenant spécifique relative au spectacle « Halka » qui sera accueilli dans le cadre de cette convention.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 22 octobre 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL